	<b>ORGANISATIONS POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE</b>	<b>6.2</b>
	<i>DIRECTION GÉNÉRALE</i>	Page 1 de 6


## DIRECTION GÉNÉRALE

### Nature de la fonction


Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, l'emploi de directeur général d'une commission scolaire comporte la responsabilité totale de la gestion de l'ensemble des programmes et des ressources de l'organisme pour l'ensemble des unités administratives, des établissements et des champs d'activités.

### Dossiers principaux

1. Plan d'engagement vers la réussite (PEVR).
2. Supervision des projets prioritaires.
3. Relations avec la structure politique :
  - a) conseil des commissaires;
  - b) comité exécutif;
  - c) comité consultatif de transport.
4. Relations officielles avec le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et autres instances gouvernementales :
  - a) cabinet du ministre;
  - b) bureau des sous-ministres.
5. Implication de la commission scolaire dans le développement local et régional en partenariat avec les organismes du milieu.
6. Relations publiques :
  - a) relations extérieures;
  - b) relations avec la presse;
  - c) programme interne de communication.
7. Assemblée générale des gestionnaires (AGG).
8. Comité de coordination.
9. Comité consultatif de gestion (CCG).
10. Comité de répartition des ressources (CRR) :
  - a) orientations budgétaires;
  - b) répartition équitable des ressources.
11. Évaluation et supervision des directions générales adjointes et des directions de service.

	<b>ORGANISATIONS POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE</b>	<b>6.2</b>
	<i>DIRECTION GÉNÉRALE</i>	Page 2 de 6

12. Politique de maintien ou de fermeture d'école et de modifications de certains services éducatifs dispensés dans une école de la commission scolaire (DG-09).
13. Politique de suspension de cours ou de fermeture des établissements en cas de force majeure (DG-03).
14. Politique relative à la vérification interne (DG-08).
15. Politique de gestion du personnel de cadre (RH-04).
16. Plan d'effectifs des gestionnaires des services centraux.
17. Grands projets de développement de la commission scolaire.
18. Rencontres intersyndicales et associatives.
19. Organisation du siège social et des centres administratifs.
20. Cheminement critique des sujets du conseil des commissaires.
21. Définition des fonctions et tâches des gestionnaires.
22. Comités de sélection des gestionnaires centraux.
23. Salles interactives.

	<b>ORGANISATIONS POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE</b>	<b>6.2</b>
	<i>DIRECTION GÉNÉRALE</i>	Page 3 de 6


## DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE

### Nature de la fonction

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, l'emploi de directrice générale adjointe et de directeur général adjoint d'une commission scolaire comporte l'exercice de toute fonction et de toute tâche définies par la direction générale relativement à l'administration des programmes et des ressources de la commission scolaire.

### Dossiers principaux (Fabien Giguère)

1. Contribution à la mise en œuvre du Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) de la commission scolaire en s'inspirant du Profil de sortie de l'élève.
2. Harmonisation primaire/secondaire/adultes et formation professionnelle :
  - a) dans la mise en œuvre du Plan d'engagement vers la réussite (PEVR);
  - b) dans l'application des règlements, règles de régie, politiques et directives administratives de la commission scolaire;
  - c) dans les recommandations aux instances politiques et administratives de la commission scolaire.
3. Accompagnement des écoles primaires et secondaires :
  - a) liens avec la communauté des établissements qui lui sont confiés;
  - b) directions des établissements qui lui sont confiés dans leur rôle auprès des conseils d'établissement;
  - c) analyses et recommandations relatives aux projets à incidences politique et financière des établissements qui lui sont confiés;
  - d) plans de communication des établissements qui lui sont confiés dans un contexte de reddition de comptes (communauté et commission scolaire);
  - e) Fondations des établissements qui lui sont confiés;
  - f) dossier de la valorisation des écoles publiques.
4. Supervision et évaluation des directions des écoles primaires et secondaires.
5. Comités de sélection des directions et directions adjointes des établissements.
6. Politique de développement du personnel de cadre.
7. Politique d'allocation des ressources dans le cadre du budget (DG-10).
8. Plans d'effectifs des directions d'établissement (primaire, secondaire, formation professionnelle et éducation des adultes).
9. Représentant de la Direction générale aux différents comités des relations de travail (CRT).


	<b>ORGANISATIONS POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE</b>	<b>6.2</b>
	<i>DIRECTION GÉNÉRALE</i>	Page 4 de 6

10. Participation au comité de répartition des ressources :

- a) orientations budgétaires;
- b) répartition équitable des ressources.

**Dossiers d'organisation générale (Fabien Giguère)**

1. Suppléance de la direction générale en son absence.
2. Personne-ressource auprès du comité de parents.
3. Budgets du comité de parents et des conseils d'établissement.
4. Clientèle budgétaire et organisation scolaire (jeunes, formation professionnelle et éducation des adultes).
5. Suivi budgétaire de l'enveloppe centralisée *MAO dédié aux établissements*.
6. Direction et animation des travaux du comité de direction des écoles primaires (CDEP).
7. Direction et animation des travaux du comité de direction des écoles secondaires (CDES).
8. Programme de mentorat des gestionnaires (en lien avec la direction du Service des ressources humaines).
9. Chantiers ou groupes de travail, selon les besoins.
10. Coordination des calendriers scolaires des secteurs : jeunes – formation professionnelle – éducation des adultes.
11. Office de la langue française.
12. Répondant *Éducation internationale* pour la commission scolaire.
13. Participation à divers comités reconnus par la commission scolaire.
14. Coordination de l'application des politiques de la commission scolaire en concertation avec les directions d'unités administratives dans des champs de nature éducative ou administrative.


	<b>ORGANISATIONS POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE</b>	<b>6.2</b>
	<i>DIRECTION GÉNÉRALE</i>	Page 5 de 6

### **Dossiers principaux (Suzie Lucas)**

1. Contribution à la mise en œuvre du Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) de la commission scolaire en s'inspirant du Profil de sortie de l'élève :
  - a) Réseaux pédagogiques :
    - liens avec les projets éducatifs;
    - Profil de sortie de l'élève.
  - b) Comité interservices.
2. Coordination du déploiement des communautés d'apprentissage professionnelle (CAP) et des communautés de partage (CoP) et suivi des CAP dans les établissements.
3. Traitement des plaintes acheminées à la commission scolaire.
4. Harmonisation primaire/secondaire/adultes et formation professionnelle :
  - a) dans la mise en œuvre du Plan d'engagement vers la réussite (PEVR);
  - b) dans l'application des règlements, règles de régie, politiques et directives administratives de la commission scolaire;
  - c) dans les recommandations aux instances politiques et administratives de la commission scolaire.
5. Accompagnement des centres de formation professionnelle et d'éducation des adultes :
  - a) liens avec la communauté des établissements qui lui sont confiés;
  - b) directions des établissements qui lui sont confiés dans leur rôle auprès des conseils d'établissement;
  - c) analyses et recommandations relatives aux projets à incidences politique et financière des établissements qui lui sont confiés;
  - d) plans de communication des établissements qui lui sont confiés dans un contexte de reddition de comptes (communauté et commission scolaire);
  - e) Fondations des établissements qui lui sont confiés;
  - f) dossier de la valorisation des écoles publiques des établissements.
6. Supervision et évaluation des directions des centres de formation professionnelle et d'éducation des adultes.
7. Comités de sélection des directions et directions adjointes des établissements.

### **Dossiers d'organisation générale (Suzie Lucas)**

1. Suppléance de la direction générale en son absence.
2. Coordination de l'application des politiques de la commission scolaire en concertation avec les directions des unités administratives dans des champs de nature éducative ou administrative.
3. Présence aux tables de gestion des comités de direction des centres de formation professionnelle (CDCFP) et des comités de direction des centres d'éducation des adultes (CDCEA).

	<b>ORGANISATIONS POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE</b>	<b>6.2</b>
	<i>DIRECTION GÉNÉRALE</i>	Page 6 de 6

4. Chantiers ou groupes de travail, selon les besoins.
5. Participation à divers comités reconnus par la commission scolaire.